



# VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FÉVRIER 2022

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres composant le Conseil Municipal .....	49
Membres en exercice .....	49
Membres présents .....	44
Membres excusés et représentés .....	4
Membres absent non représenté.....	1

LE MAIRE  
  
SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

### **QUESTIONS ORALES**

#### *Groupe Saint-Maur Écologie Citoyenne*

- 1) Suite à la lettre qui vous a été adressée le 10 janvier par l'ensemble des associations saint-mauriennes de solidarité organisatrices du Marché de Noël des Associations, lettre dont nous étions en copie, pouvez-vous nous confirmer que le Marché de Noël des Associations aura bien lieu en 2022 à la date habituelle du 2ème week-end de décembre ?

#### *Groupe Saint-Maur Avenir*

- 1) Quelles sont les règles d'utilisation des panneaux d'affichage libre ?

#### *Groupe Saint-Maur Écologie Citoyenne*

- 2) Compte-tenu du fait que le règlement intérieur du CCAS ne traite pas les demandes des sans-titre de séjour, ne serait-il pas opportun d'accueillir un Resto du Cœur à Saint-Maur ?

#### *Groupe Saint-Maur Avenir*

- 2) Comment s'effectuera le choix des noms des rues ou squares à venir ?

#### *Groupe Saint-Maur Écologie Citoyenne*

- 3) Pouvez-vous intervenir auprès de SNCF Réseau pour stopper l'abattage des arbres le long de la voie de fret et lui demander de réimplanter une végétation mixte (arbres, arbustes, herbacées) sur les abords de la voie entre la gare de RER Champigny et l'Avenue de l'Est ?

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal**

**Désigne** Madame Carole DRAI, Secrétaire de séance

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire  
Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER

Maires-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN-SKALLI , M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, Mme Jacqueline LAVAL, M. Bernard VERNEAU, Mme Florentine RAFFARD, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, Mme Dominique BLEHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN, M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR .

Conseillers municipaux

Etaient absents représentés :

M. Marc COHEN qui a donné pouvoir à Mme Carole DRAI, M. Pierre FERRERO qui a donné pouvoir à Mme Sandra HOSSEINI, M. Téo FAURE qui a donné pouvoir à M. Fabrice CAPRANI, Mme Cécile BOUTON qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI

Au cours de la séance :

Mme Agnès CARPENTIER quitte la séance au point 2, Mme Agnès CARPENTIER entre au point 3, M. Marc COHEN entre au point 3, M. Gilles CHERIER quitte la séance au point 15, M. Gilles CHERIER entre au point 19.

## 2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 décembre 2021**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 15 décembre 2021.

Unanimité

### **ADMINISTRATION GENERALE**

## 3. **Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2021**

**Prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la commune de Saint-Maur des Fossés pour l'année 2021.

Dont acte

### **FINANCES COMMUNALES**

## 4. **Rapport pour l'égalité des femmes et des hommes**

**Prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes.

Dont acte

## 5. **Débat et rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2022**

**Prend acte** que le débat d'orientation budgétaire 2022 a eu lieu sur la base d'un rapport portant sur le budget de la Commune.

**Autorise** Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Unanimité

3 Ne prennent pas part au vote (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Deborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

6. **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Université Pour Tous sur le budget de la ville (exercice 2022)**

**Approuve** l'attribution, à l'association Université pour Tous, d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000€.

**Demande** à cette association de porter sur ses différents documents (papier à entête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés »,

**Dit** que la dépense sera imputée au budget 2022 de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés,

Unanimité

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

7. **Mise à disposition des agents de la ville de Saint-Maur-des-Fossés auprès des associations ' Les Bagaudes ' et ' la Stella Saint-Maur Handball '**

**Approuve** les conventions de mise à disposition d'agents au bénéfice des associations « Les Bagaudes » et la « Stella Saint-Maur Handball » .

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions qui prennent effet respectivement à compter du 6 septembre 2021 et jusqu'au 1er juillet 2022 pour l'une et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022 pour l'autre.

**Dit** que ces mises à disposition seront concrétisées par arrêté du Maire et ceci après accord des agents concernés.

Unanimité

**URBANISME - AMENAGEMENT**

8. **Jardin des Facultés: demande de subventions pour les mobilités douces et la sécurité routière - Avenues Pierre Semard, Didier et rue Franklin**

**AUTORISE** Grand Paris Aménagement, aménageur de la ZAC des Facultés, à demander au nom de la Ville des subventions auprès du Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne pour la réalisation d'aménagements favorisant les mobilités douces et la sécurité routière, dans le cadre de l'aménagement des espaces publics de la ZAC, concernant la rue Benjamin Franklin, ainsi que les avenues Sémard et Didier au droit du périmètre de la ZAC, y compris l'aménagement des carrefours avec les rues adjacentes : rue Condorcet, rue Chappelier, rue Buffon, rue Carpeaux, rue Maignan, rue Parmentier, rue Lafayette.

**AUTORISE** Grand Paris Aménagement à faire toute autre demande de subvention similaire au nom de la Ville – pour des aménagements favorisant les mobilités douces et la sécurité routière – à d'autres financeurs tels que la Région Ile-de-France, l'Etat ou la Métropole du Grand Paris après en avoir reçu l'autorisation formelle par les services de la Ville.

Unanimité

9. **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**

**PREND ACTE** de la présentation des orientations ainsi que de la tenue d'un débat au sein du Conseil Municipal.

Dont acte

**FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS**

10. **Attribution de Subventions aux Associations Sportives (Aides Exceptionnelles)**

**Attribue**, au titre de l'année 2022, **11 457 € au titre de la promotion du Sport** aux associations sportives suivantes :

Compagnie d'Arc de Saint-Maur (Achat d'un défibrillateur) .....1 457,00 €  
Tennis Club de Saint Maur (aide à la prise en charge d'une partie des dégâts liés aux orages du mois de juin 2021) .....10 000,00 €

**Dit** que cette dépense sera imputée au chapitre 9240 Sport et Jeunesse article 6574 subventions aux associations du budget 2022

**Demande** à ces associations de porter sur leurs différents documents (papier à en tête, carte d'adhérent, etc...) la mention : « Association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés ».

Majorité

40 Pour

7 Abstentions (Mme Céline VERCELLONI, M. Vincent PUIG, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, Mme Cécile BOUTON, M. Fabrice CAPRANI, Mme Nadia GRONDIN)

1 Ne prend pas part au vote (M. Germain ROESCH)

11. **Convention d'objectifs et de financement relative au Contrat local d'accompagnement à la scolarité - Bonus associés entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne et la Ville.**

**Approuve** la convention d'objectifs et de financement N°2021-9462 relative au Contrat local d'accompagnement à la scolarité entre la Caisse d'allocations familiales du Val- de -Marne et la Ville, pour l'ensemble des structures d'accompagnement à la scolarité existantes et à venir pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 décembre 2022.

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Unanimité

**ANIMATIONS**

12. **Petit train de Saint-Maur-des-Fossés : approbation de la convention type de parrainage et des tarifs applicables à compter de l'année 2022.**

**Approuve** les tarifs de parrainage tels qu'indiqués ci-dessous :

- 1 panneau latéral de wagon : 200€
- 2 panneaux latéraux de wagon : 350€
- 1 panneau de toit de locomotive : 300€
- 2 panneaux de toit de locomotive : 550€

- 1 panneau arrière du dernier wagon : 300€
- 1 panneau de toit de wagon : 600€
- 2 panneaux de toit de wagon : 1 100€

Offre limitée à 2 panneaux par parraineur

**Approuve** la convention-type de parrainage.

**Autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut un élu délégué, à apporter, par décision, des modifications mineures (date et horaires, lieux, etc...) à la convention-type de parrainage,

**Dit** que la présente délibération sera applicable à compter de 2022,

**Dit** que les recettes seront encaissées au budget de la ville,

Unanimité

13. **Village d'été de Saint-Maur-des-Fossés : approbation de la convention-type et des tarifs de parrainage à compter de l'année 2022.**

**Approuve** les tarifs de parrainage tels qu'indiqués ci-dessous :

- 1 panneau 200 cm x 50 cm : 1 000€
- 1 panneau 100 cm x 30 cm : 500€
- 2 panneaux 100 cm x 50 cm : 1 600€
- 2 panneaux 100 cm x 30 cm : 800€
- 1 panneau 200 cm x 50cm et 1 panneau 100 cm x 30 cm : 1 200€

Offre limitée à 2 panneaux par parraineur

**Approuve** la convention-type de parrainage,

**Autorise** Monsieur le Maire ou à défaut un élu délégué à apporter, par décision, des modifications mineures (date et horaires, lieux, etc...) à la convention-type de parrainage,

**Dit** que la présente délibération sera applicable à compter de 2022,

**Dit** que les recettes seront encaissées au budget de la ville,

Unanimité

## **AFFAIRES CULTURELLES**

14. **Fixation des tarifs des expositions et manifestations de la Maison des Arts et de la Culture - Villa Médicis de Saint-Maur**

**Approuve** le principe d'un droit d'entrée aux manifestations de la Maison des Arts et de la Culture – Villa Médicis ;

**Approuve** le principe de la gratuité pour les groupes scolaires et périscolaires ;

**Approuve** le principe ainsi que la réalisation et la vente de produits dérivés ;

**Fixe** les tarifs applicables à la Maison des Arts et de la Culture – Villa Médicis de Saint-Maur ;

**Dit** que les tarifs relatifs aux droits d'entrée seront appliqués à compter du 1er mars 2022 ;

**Dit** que les tarifs relatifs aux publications seront appliqués à compter du 1er septembre 2022.

Unanimité

### **AFFAIRES SOCIALES**

**15. Demande de subvention pour surcharge foncière de la Société VILOGIA, dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux, sise 43 bis à 47, avenue Louis Blanc.**

**Accorde** la subvention pour surcharge foncière, d'un montant de 85 046,00 €, à la Société VILOGIA, dont le siège social est situé à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), 74, rue Jean Jaurès, dans le cadre de l'opération d'acquisition, en VEFA, de 12 logements locatifs sociaux, sise 43 bis à 47, avenue Louis Blanc, à Saint-Maur-des-Fossés.

**Approuve** la convention à intervenir avec VILOGIA, ci-annexée, dans le cadre de l'acquisition, en VEFA, de 12 logements locatifs sociaux, sise 43 bis à 47, avenue Louis Blanc, à Saint-Maur-des-Fossés, ayant pour objet de réserver à la Commune un droit préférentiel de désignation, à compter de la première mise en location, sur 1 logement T1 PLUS.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Dit** que la dépense sera imputée à la nature 20422 (Subventions d'équipement aux personnes de droits privés - Bâtiments et installations) du budget de l'exercice 2022.

**Dit** que la présente délibération annule et remplace la délibération n°29 du 18 novembre 2021.

Unanimité

**16. Demande de subvention pour surcharge foncière de la Société VILOGIA, dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux, sise 208, boulevard de Créteil - 6 à 8 bis, avenue Louis Blanc.**

**Accorde** la subvention pour surcharge foncière, d'un montant de 115 565,00 €, à la Société VILOGIA, dont le siège social est situé à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), 74, rue Jean Jaurès, dans le cadre de l'opération d'acquisition, en VEFA, de 18 logements locatifs sociaux, sise 208, boulevard de Créteil – 6 à 8 bis, avenue Louis Blanc, à Saint-Maur-des-Fossés.

**Approuve** la convention à intervenir avec VILOGIA, ci-annexée, dans le cadre de l'acquisition, en VEFA, de 18 logements locatifs sociaux, sise 208, boulevard de Créteil – 6 à 8 bis, avenue Louis Blanc, à Saint-Maur-des-Fossés, ayant pour objet de réserver à la Commune un droit préférentiel de désignation, à compter de la première mise en location, sur 1 T1 PLAI et 1 T2 PLUS.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Dit** que la dépense sera imputée à la nature 20422 (Subventions d'équipement aux personnes de droits privés - Bâtiments et installations) du budget de l'exercice 2022.

Unanimité

17. **Demande de subvention pour surcharge foncière de la Société VILOGIA, dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA de 21 logements locatifs sociaux, sise 19/23, avenue de l'Alma.**

**Accorde** la subvention pour surcharge foncière, d'un montant de 152 761,00 €, à la Société VILOGIA, dont le siège social est situé à VILLENEUVE D'ASCQ (59650), 74, rue Jean Jaurès, dans le cadre de l'opération d'acquisition, en VEFA, de 21 logements locatifs sociaux, sise 19 à 23, avenue de l'Alma, à Saint-Maur-des-Fossés.

**Approuve** la convention à intervenir avec VILOGIA, ci-annexée, dans le cadre de l'acquisition, en VEFA, de 21 logements locatifs sociaux, sise 19 à 23, avenue de l'Alma, à Saint-Maur-des-Fossés, ayant pour objet de réserver à la Commune un droit préférentiel de désignation, à compter de la première mise en location, sur 1 T1 PLAÏ et 1 T2 PLUS.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Dit** que la dépense sera imputée à la nature 20422 (Subventions d'équipement aux personnes de droits privés - Bâtiments et installations) du budget de l'exercice 2022.

Unanimité

18. **Demande de subvention pour surcharge foncière de la Société CDC HABITAT, dans le cadre d'une opération d'acquisition en VEFA de 18 logements locatifs sociaux, sise 1, avenue Raspail.**

**Accorde** la subvention pour surcharge foncière, d'un montant de 100 000,00 €, à la Société anonyme d'habitations à loyer modéré CDC Habitat, dont le siège social est situé 33, avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS, dans le cadre de l'opération d'acquisition, en VEFA, de 18 logements locatifs sociaux, sise 1, avenue Raspail à Saint-Maur-des-Fossés.

**Approuve** la convention à intervenir avec CDC Habitat, ci-annexée, dans le cadre de l'acquisition, en VEFA, de 18 logements locatifs sociaux, sise 1, avenue Raspail à Saint-Maur-des-Fossés, ayant pour objet de réserver à la Commune un droit préférentiel de désignation, à compter de la première mise en location, sur 2 logements : 1 T2 PLUS et 1 T3 PLUS.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

**Dit** que la dépense sera imputée à la nature 20422 (Subventions d'équipement aux personnes de droits privés - Bâtiments et installations) du budget de l'exercice 2022.

Unanimité

19. **Convention de partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne, relative au fonctionnement du Centre de Santé de Saint-Maur-des-Fossés.**

**Approuve** la convention de partenariat, ci-annexée, à intervenir avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Val-de-Marne, relative au fonctionnement du Centre de Santé de Saint-Maur-des-Fossés, sis 30, boulevard de Champigny à Saint-Maur-des-Fossés, ayant pour objet de définir les conditions de ce partenariat pour le maintien d'un service de soins de proximité rendus à la population par le Centre de Santé géré par la C.P.A.M. 94, avec une participation financière de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

**Dit** que les dépenses inhérentes seront à inscrire sur les crédits à ouvrir aux budgets des exercices 2022 et 2023.

Unanimité

20. **Avenant à la convention de réservation de logement, signée avec RLF, pour l'opération sise 61/63, boulevard de Créteil.**

**Approuve** l'avenant à la convention de subvention pour surcharge foncière et de réservation de logements, en date du 26 mars 2020, avec à intervenir avec « **RLF – Résidences Le Logement des Fonctionnaires** », société anonyme d'habitations à loyer modéré et Conseil de surveillance au capital de 39 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 562 069 278, ayant son siège social au 9, rue Sextius Michel – 75015 PARIS, ci-annexé, dans le cadre de l'opération de l'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux, situés au 61/63, boulevard de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Unanimité

### **MARCHES PUBLICS**

21. **Avis d'attribution de l'appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de papier photocopie / reprographie et articles en carton**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture de papier photocopie / reprographie et articles en carton et toutes les pièces liées à son exécution avec la société INAPA, sise 11 rue de la Nacelle à Corbeil Essonnes (91814)

**Précise** que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget municipal.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

22. **Acte Modificatif n°1 au marché de Prestations de gardiennage - lot 1 Prestations de gardiennage pour l'Action Sociale**

**Approuve** le projet d'acte modificatif n°1 au marché **Prestations de gardiennage – lot 1 Prestations de gardiennage pour l'Action Sociale** avec la société **MISSIONS SECURITE PRIVEE** ayant pour objet le changement du lieu d'exécution des prestations et par conséquent la modification de l'article 15.1 du CCP.

**Autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune.

Majorité

45 Pour

3 Abstentions (M. Matthieu FERNANDEZ, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR)

### **COMMUNICATIONS**

23. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Dont acte

24. **Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Donne acte** de la communication des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Dont acte

La séance est levée à 23 H 00.

